



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 76888

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la nécessité de développer le tri sélectif des déchets, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le tri sélectif des déchets au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Il convient, tout d'abord, de préciser que, la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) n'abritant ni logement de fonction, ni restaurant, ni atelier, la quasi-totalité des déchets générés par ses activités est constituée de papier. Toutefois, la DIACT a mis en place un système de tri sélectif adapté à cette situation. À la suite d'une campagne interne de sensibilisation, chaque agent dispose de deux corbeilles, l'une pour les papiers, l'autre pour les déchets communs notamment en plastique. L'entreprise qui effectue le ménage des locaux est ensuite chargée d'assurer la répartition de ces deux types de rebuts entre les différents conteneurs réservés à cet usage. Les déchets communs sont collectés par les services de la Ville de Paris, les papiers sont pris en charge par une société privée qui en assure la destruction et le recyclage (sous couvert de la confidentialité). Quant aux cartouches d'imprimantes et de copieurs, elles sont collectées et recyclées par une autre entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76888

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10077

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 485